

Plan d'Actions Wallonie

29 mars 2019, Gembloux



Préparé par :

Yvan Barbier
Luc Derochette
Annick Terneus

Direction de la Nature et de l'Eau, Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Partie I – Information générale

Projet: Interreg BIDREX

Organisations partenaires: Service Public de Wallonie / DGO3 (Direction générale de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources naturelles)

Pays: BELGIQUE

NUTS2 région: WALLONIE

Personne de contact: Luc DEROCHETTE

Email adresse: luc.derochette@spw.wallonie.be

Téléphone : 0032/81620431 - 0032/473 653 011

Partie II – Contexte politique

Le Plan d'Actions vise à impacter la **Déclaration de Politique Régionale (DPRW) 2014-2019**.

La Déclaration de Politique Régionale pour la Wallonie (DPRW) 2014-2019 définit clairement comme objectifs sous son point XXI /2, le renforcement de la Biodiversité et de la conservation de la Nature à travers le développement des réserves naturelles, la mise en œuvre du programme Natura 2000 et des projets européens de restauration LIFE. Elle vise l'amélioration des dynamiques de partenariat entre les pouvoirs publics, les associations, les propriétaires et les gestionnaires des sites en évaluant les mesures de gestion, en simplifiant les procédures et en les adaptant au contexte local et aux réalités économiques. Le 20 juillet 2015 la Commission Européenne a adopté le Programme wallon de Développement rural (PwDR), qui renforce les moyens de la Wallonie pour la mise en œuvre des mesures choisies et plus spécifiquement de la mesure 7.6 "Restauration du Patrimoine naturel et préservation de la Biodiversité" montrant ainsi la convergence avec les objectifs de la Déclaration de Politique régionale.

La mise en œuvre concrète du contenu lié à la conservation de la Nature de la DPRW à savoir :

- *le développement des réserves naturelles ;*
- *la mise en œuvre du programme Natura 2000;*
- *la gestion des projets européens de restauration LIFE ;*
- *la concrétisation du réseau Wallonie nature ;*
- *le renforcement de la lutte contre les espèces invasives ;*
- *la facilitation de l'accès de tous à la nature;*
- *la sensibilisation des citoyens et des acteurs publics et privés à l'importance de préserver la nature et la biodiversité en favorisant leur information et la gestion partagée ;*
- *la promotion de l'éducation à la protection de la nature ;*
- *la mise en cohérence entre les matières liées à l'agriculture, la nature, la chasse, la pêche et la forêt ;*

nécessite bien évidemment au premier chef l'implication des acteurs régionaux.

On distinguera à cet égard deux catégories d'acteurs :

- les **gestionnaires** de données : administration, associations, universités ;
- les **utilisateurs** de données (décideurs ou non) : politique, administrations (locales et régionale), professionnels (bureaux d'étude, scientifiques), citoyens...

Afin d'atteindre son objectif de faciliter la mise en œuvre de la DPRW, le plan d'action wallon développé dans la cadre du projet BIDREX doit cibler ces deux catégories d'acteurs.

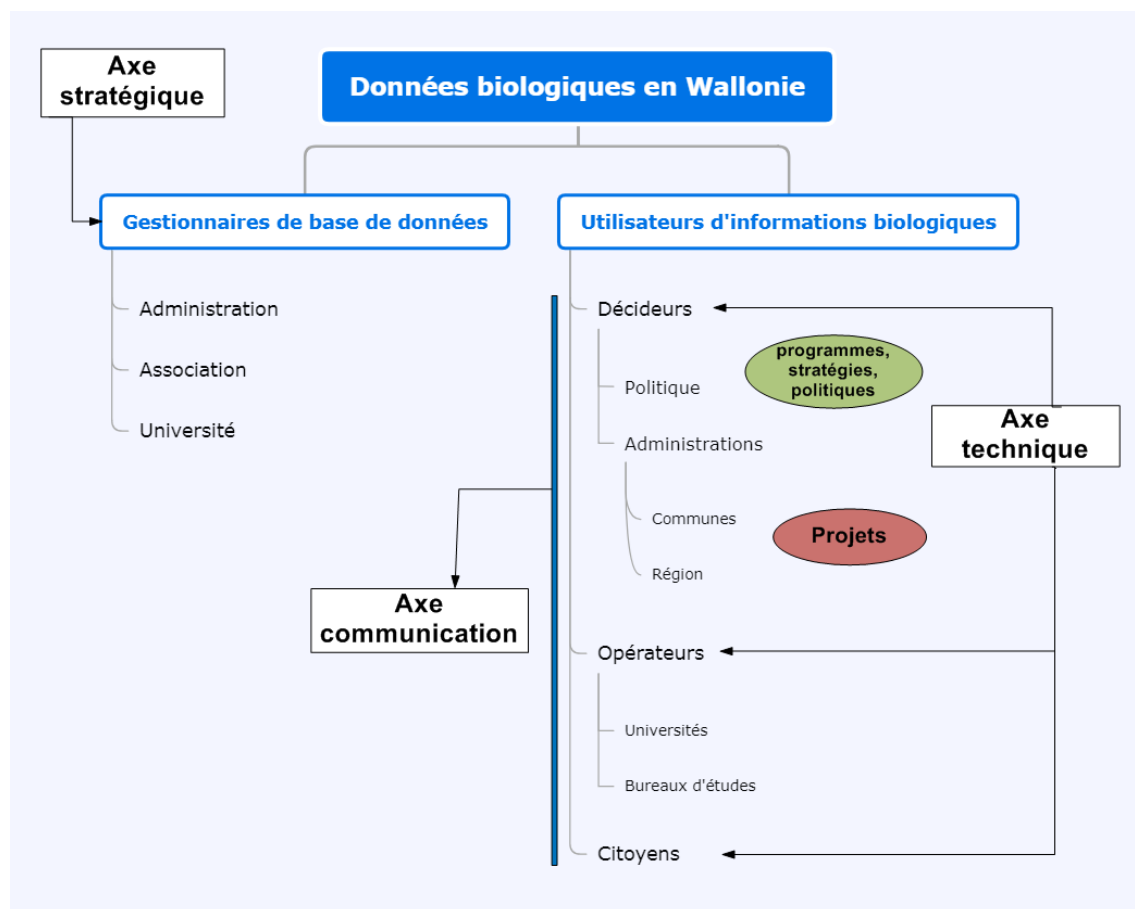
Part III – Détails des actions prévues

Le plan d'action de la Wallonie dans le cadre du projet BIDREX comporte 3 axes complémentaires:

- ❖ Un **Axe stratégique** avec l'établissement des conditions nécessaires à une coordination efficace et des échanges collaboratifs entre les gestionnaires de données;
- ❖ Un **Axe technique** avec l'élaboration d'outils de diffusion vers les utilisateurs de données;
- ❖ Un **Axe communication** avec une approche centrée sur les utilisateurs des données.

Ces 3 axes doivent contribuer à améliorer la prise en compte des informations sur les enjeux liés à la biodiversité régionale dans les processus de décision.

Il est nécessaire à cette fin de fournir une information accessible, fiable et pertinente aux décideurs. Cette information est préparée en amont par les acteurs techniques et scientifiques qui préparent les données et les interprètent, pour être directement utilisables dans la mise en œuvre des projets dans les actes de conservation ou de restauration de la Nature ainsi que dans toutes les décisions affectant le patrimoine naturel.



→ **AXE STRATÉGIQUE :**

ACTION 1 :

Création d'une plate-forme de coordination, d'échange et d'expertise sur la gestion des données biologiques.

1. Pertinence par rapport au projet

La thématique principale du projet BIDREX est centrée sur la disponibilité de données de biodiversité à destination des décideurs. Les résultats du premier atelier organisé par la Wallonie ont mis en relief l'importance de réaliser au départ un état des lieux notamment en termes d'acteurs, de données et de processus.

L'évaluation conduite par la suite sur ces principes au niveau wallon a mis en évidence un grand nombre de parties prenantes au processus de gestion des données régionales.

Il est apparu pertinent d'intégrer ces acteurs à la réflexion après en avoir évalué les forces et les limites au cours d'un atelier dédié. La dynamique née de cet atelier a amené les participants à poursuivre la démarche jusqu'à, pour certains, souhaiter s'impliquer plus activement dans une structure de coordination.

La question des moyens est revenue systématiquement dans les discussions du processus interrégional d'échange entre partenaires du projet.

La nécessité de coordonner la gestion des données biologiques en Wallonie est induite par la coexistence de nombreux flux de données qui pourraient bénéficier d'une mise en commun de moyens et d'expertises. Des groupes taxonomiques bénéficient d'un suivi suffisant tandis que d'autres sont en déficit.

L'existence d'une structure regroupant détenteurs et gestionnaires de données publics, universitaires et associatifs permettrait d'échanger les bonnes pratiques, d'optimiser l'efficacité des opérations en fonction des spécificités de chacun des acteurs et de promouvoir la recherche de solutions communes à des problèmes partagés (Questions sur la propriété des données, les règles de diffusion, la validation...)

La plus-value stratégique attendue de cette plate-forme sera de garantir la crédibilité des fournisseurs de données, de renforcer l'effet de levier sur le processus de prise de décision, de fédérer les efforts et mutualiser les ressources, de répondre de façon plus cohérente aux sollicitations des décideurs et, le cas échéant, de mener le plaidoyer à leur niveau avec des interlocuteurs mieux organisés.

→ **Eléments inspirants du projet :** Atelier 1, Database Managers Day (Wallonie), marché préalable passé en phase 1 financé par BID-REX, Atelier 5

2. Nature de l'action

D'un point de vue de la mise en œuvre de l'action, il est proposé de commencer par des partenariats bilatéraux d'échange de données entre gestionnaires de bases de données. Cette stratégie permettra de trouver le climat de confiance nécessaire à la mise en commun au moins partielle des données. En effet, il est fréquent que des problèmes de confiance liés à la propriété des données ou aux règles de diffusion génèrent des situations de blocage entre les gestionnaires de données. Les données représentent en effet une valeur non négligeable et nécessitent une importante quantité de travail. Les gestionnaires de BD sont par défaut assez peu enclins à partager les informations précises et sensibles à moins qu'ils n'y trouvent des avantages.

C'est en cultivant ces bénéfices attendus et en promouvant l'intérêt d'une mise en commun comme démontré aux différents ateliers du projet BIDREX que l'équipe du projet espère développer cette dynamique.

L'équipe wallonne a tiré quant à elle bénéfice du projet BIDREX pour capitaliser les différentes expériences des partenaires, notamment en ce qui concerne la formalisation des accords de partenariat (suivant l'exemple du pays basque). La rédaction d'un protocole d'accord type par un cabinet juridique spécialisé a été réalisée grâce au projet. Ce protocole type permettra de démarrer les échanges de données dans un cadre juridique sécurisé.

La construction de la Plate-forme suivra ce même processus, d'abord bilatéral entre gestionnaires de bases de données puis, grâce à l'exemple, multilatéral. Au fur et à mesure de cette dynamique de

fédéralisation, l'identification de difficultés communes ou de questions récurrentes et partagées pourra être effectuée.

Dans un second temps, il sera proposé d'apporter des pistes de solutions à ces questions à valider par le partenariat. Celles-ci déboucheront in fine sur des actions concrètes comme la réalisation d'études juridiques spécifiques, le partage de solutions techniques ou des modules pour l'amélioration des compétences.

Enfin, en vue d'aboutir au résultat attendu d'une plate-forme (PF) opérationnelle, plusieurs activités seront par la suite nécessaires :

- Réunir les parties prenantes et définir le périmètre de la collaboration
- Elaborer le statut et missions de la PF qui correspondent le mieux à ce que les acteurs sont prêts à réaliser en commun.
- Etablir des règles de fonctionnement et de gouvernance notamment en matière d'échange de données
- Etablir un programme de travail réaliste
- Mettre en œuvre et monitorer le programme (concrètement : organiser des réunions, identifier et organiser des formations, mettre en œuvre une dynamique d'échanges d'informations et en évaluer l'efficacité...)
- Organiser la communication sur les actions de la plate-forme et les modes collaboratifs avec les institutions extérieures
- Identifier les pistes pour la pérennisation de la structure

3. Partenaires impliqués

- Natagora sera approché dans un premier temps par la DNE, en tant que partenaire privilégié vu l'importance des données gérées et détenues par cette association et l'historique de collaboration avec la DNE/SPW.

Puis par la suite :

- Natagriwal
- ULiège-Gembloux Agrobiotech
- la Plate-Forme fédérale Biodiversité
- Université de Mons
- Université de Liège

4. Délais

Le partenariat avec Natagora existe en partie mais sera formalisé et consolidé pour mi-2019.

La plate-forme, en fonction des opérateurs qui décideront de la rejoindre devra être opérationnelle à la fin du projet (2021).

5. Coûts

Cette action comprendra essentiellement des frais de réunion et de bureautique. Le budget potentiel estimé pourrait être de l'ordre de +/- 3.000€ d'ici la fin du projet.

6. Sources de financement:

L'administration mettra à disposition ses infrastructures comme cadre aux réunions de la PF.

Des sources extérieures de financement pourraient être mobilisées si des besoins spécifiques étaient identifiés (invitation d'experts étrangers, formations...).

→ **AXE TECHNIQUE :**

ACTION 2 :

Mise en place d'un guichet de consultation et de téléchargement de données biologiques

1. Pertinence par rapport au projet

La disponibilité de données validées, fiables et facilement accessibles a été placée au centre des enjeux du projet pour pouvoir influencer positivement les instruments de politique régionale. La déclaration de politique wallonne 2014-2019 cible le développement des réserves naturelles, la mise en œuvre du programme Natura 2000 et des projets européens de restauration LIFE.

L'implémentation de ces instruments de la politique régionale de conservation de la nature passe automatiquement par la mise à disposition aux utilisateurs, décideurs ou opérateurs, (Département de la Nature et des Forêts, communes, bureaux d'études, chefs de projets, propriétaires et gestionnaires des terrains) des enjeux réels de biodiversité présents sur les zones concernées du territoire wallon.

Les missions du service public et spécifiquement celles de la Direction de la Nature et de l'Eau (DNE) de la DGO3 sont d'organiser et de réaliser des programmes d'inventaire et de suivi du patrimoine naturel (espèces, habitats, sites d'intérêt biologique) pour répondre aux rapportages européens obligatoires et aux obligations légales, de produire des données environnementales validées sur la faune, la flore et les habitats naturels en Wallonie. Ces données ne seront que peu utiles si elles ne sont transformées en informations interprétées et contextualisées accessibles et documentées.

Ces tâches font partie intégrante également de la mission de la DNE au sein de la DGO3. En marge de l'administration, c'est précisément le rôle des opérateurs tels que les bureaux d'études et les universités avec lesquels l'administration établit des conventions de mise à disposition de données, à des fins d'études et d'évaluation de projets pour les premiers, de recherche pour les seconds.

Au total, la DNE est actuellement dépositaire de près de 6 millions de données.

Le Code wallon de l'Environnement impose par ailleurs de donner un accès citoyen à ces informations.

Cet accès à l'information biologique, en plus de revêtir un caractère obligatoire, peut être à l'origine d'actions citoyennes de sensibilisation ou de conservation de la Nature.

Les moyens dont dispose actuellement l'administration ne permettent pas une diffusion efficace de ces informations vers ces catégories d'utilisateurs.

La création de guichet(s) de consultation (interface de visionnage) et de téléchargement (mise à disposition de formats cartographiques) permettra de combler ce manque.

De nombreux exemples ont été présentés lors des ateliers du projet. Certains plus que d'autres se sont révélés proches de ce qu'il serait souhaitable de disposer en Wallonie pour assurer la diffusion des données.

La mise en fonction d'une telle interface libérera la DNE d'un temps non négligeable (1 à 2 ETP) qui ne sera plus alloué à la mise en forme des données souhaitées ni à la gestion de leur transfert mais bien à la valeur ajoutée dont pourront bénéficier les utilisateurs grâce à la validation et à l'interprétation des données.

→ **Eléments inspirants du projet** : Catalanian SITxell Project, Hungarian OpenBIO
Maps, NBN Atlas...

2. Nature de l'action

Une étude réalisée dans le cadre du projet a permis de comparer les possibilités techniques en termes de diffusion de données. Les conclusions de cette étude nous amènent à considérer, en plus des outils open data dont GBIF, différents canaux de diffusion des informations sur la biodiversité en fonction des missions et objectifs poursuivis et de la catégorie des utilisateurs.

En effet, il apparaît plus efficace de spécialiser le type d'interface afin que leur usage corresponde spécifiquement aux besoins des usagers.

C'est ainsi que 3 canaux de diffusion coexisteront donc:

- 1 interface cartographique avec accès sécurisé par Login.

Cible : les départements de l'administration gérant des matières en lien avec les aspects biodiversité (Département de la Nature et des Forêts, Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'Eau et du Bien-être animal de la DGO3, Direction des Aménagements paysagers de la DGO1, Direction des Etudes techniques de la DGO2...)

Cette interface permettra de définir des périmètres sur le fond cartographique à l'échelle de son choix et fournira le listing actualisé des espèces protégées et patrimoniales dans la zone définie en interrogeant une base de données rassemblant toutes les données disponibles.

Elle permettra également d'exporter des fichiers sous différentes formes (excel, json) ainsi que des cartes de distribution.

Cet outil sera très utile aux expertises sur sites, à la gestion d'autorisations et à l'appréciation des risques liés aux futurs projets vis-à-vis des espèces protégées et patrimoniales.

- 1 site web avec accès sécurisé par Login qui permettra d'avoir un accès facilité aux données espèces sur des sites où des inventaires ont été réalisés.

Cible : Grand public

Le site web biodiversité (biodiversite.wallonie.be) est actuellement découplé des bases de données sur les espèces. Le but ici est de développer des outils permettant de synchroniser le contenu du site biodiversité (partie "sites") avec les données sources.

Le système permettra d'avoir accès non seulement aux listes des espèces relatives à chacun des sites mais aussi aux données sources.

L'outil sera développé avec les concepteurs du site biodiversité afin d'obtenir une intégration parfaite.

- 1 interface spécialisée pour la consultation des espèces et des habitats et le téléchargement de cartes sous forme de shape-files directement utilisables pour les analyses scientifiques et les études d'impact par exemple.

Cible : professionnels de la conservation de la Nature hors administration, bureau d'études, universités....

Ce public est actuellement invité à signer des conventions de mise à disposition de données, le processus s'avère assez lourd d'un point de vue administratif.

C'est à ce niveau que le principal gain amené par le développement d'interfaces est attendu.

Les 2 premiers canaux seront développés dans le cadre du plan d'action wallon de BIDREX.

L'interface spécialisée qui cible l'aspect « études et analyses » sera élaborée de façon complémentaire par le Life Intégré (BNIP) dont la DGO3 est bénéficiaire.

Pour atteindre le résultat attendu sur les 2 premiers canaux, les activités suivantes sont nécessaires :

- Identifier les données source
- Rassembler et homogénéiser les données source
- Identifier les données d'espèces protégées
- Spatialiser les données
 - 40 sources
 - ~ 6.000.000 de données
 - + 600.000 données espèces protégées
- Définition des besoins en termes de consultation et de mise à disposition des données biologiques (formats, précision ...)
- Définition des flux
- Intégration d'un jeu de données pilote dans le portail régional
- Evaluation de la phase pilote
- Correctif et adaptation du prototype
- Préparation des données finales (y compris validation, établissement des conventions de collaboration pour les données externes)

- Vérification des protocoles de sécurité (liés aux données sensibles et à la propriété des données)
- Lancement du portail

3. Partenaires impliqués

- Natagora
- Natagriwal
- ULg-Gembloux Agrobiotech
- la Plate-Forme fédérale Biodiversité,
- l'Université de Mons,
- l'Université de Liège
- la DGO3 (DNE du DEMNA, DNEV du DNF)
- Defimedia SA.

4. Délais

L'interface de consultation et de téléchargement sera disponible en fin de projet (2021).

5. Coûts

S'agissant d'une intégration à un portail existant du SPW, les frais estimés à +/- 5000 € seront pris en charge par le SPWARNE.

6. Sources de financement: non relevant

→ **AXE COMMUNICATION :**

ACTION 3 :

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication ciblant les acteurs des processus de décision et les autres utilisateurs des données.

1. Pertinence par rapport au projet

L'importance des besoins en information a été identifiée dès le début du processus d'apprentissage interrégional du projet. Il est proposé ici d'évaluer la demande afin d'orienter l'offre.

En ce qui concerne les acteurs des processus de décision,

Un des messages clés identifié au début du projet a été d'insister sur la connaissance des parties prenantes et de leurs compétences respectives.

Les décideurs considérés ici sont :

- Les décideurs politiques
- Les décideurs de l'administration locale (communes, provinces) et régionale.

Le plan de communication développé dans le cadre du projet ciblera davantage les pouvoirs locaux et les administrations en charge de la biodiversité (DNF, DDRCEB).

Néanmoins, il pourrait s'avérer utile de sensibiliser directement certains décideurs de haut niveau sur l'existence de sources de données fiables.

En ce qui concerne les autres utilisateurs de données

Il est un fait que dans le contexte wallon, la plupart de l'information sur la biodiversité passe d'abord par les opérateurs de données qui la transforment en études, rapports et synthèses afin d'appuyer les décisions.

La DNE joue ce rôle mais c'est surtout les autres utilisateurs potentiels, universités et surtout bureaux d'études par qui transitent toutes les évaluations des incidences sur l'environnement en général et sur Natura 2000 en particulier qu'il conviendra de sensibiliser sur le contexte de la collecte des données, la limite de leur utilisation et bien sûr les clés de leur interprétation.

→ Eléments inspirants du projet : Document technique Ateliers 1 et 2, Discussions Atelier 5

2. Nature de l'action

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication constitueront la charpente de cette action.

La mise en oeuvre du plan de communication passera par les activités suivantes :

- ❖ Elaboration du plan de communication de façon concertée ;
- ❖ Réalisation d'une enquête vers les utilisateurs des données (administration régionale, communes, bureaux d'études) afin de mieux cibler leurs besoins et intérêts pour les données biologiques ;
- ❖ Organisation d'un atelier rassemblant des représentants des utilisateurs avec la finalité de définir plus en profondeur les besoins en données identifiés lors de l'enquête et de diffuser les informations sur l'utilisation des données.

3. Partenaires impliqués

- Natagora
- Natagriwal
- ULg-Gembloux Agrobiotech
- la Plate-Forme fédérale Biodiversité,
- l'Université de Mons,
- la DNE du DEMNA,
- l'UVCW (Union des Villes et des Communes de Wallonie)
- le DNF
- le DDRCEB

4. Délais

Le plan de communication devra être opérationnel pour fin 2019

L'enquête sera réalisée en 2019

L'atelier sera organisé en 2020

5. Coûts

Essentiellement des coûts de réunion et de supports média.

Les frais d'organisation d'atelier seront pris en charge dans le plan de communication de la DNE (CREA)

Le coût total est estimé à +/- 10.000 € à charge du SPWARNE.

6. Sources de financement

Administration wallonne.

Date: 28/06/2019

Nom de l'organisation: **Service Public de Wallonie / SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement**

Signature du représentant de l'institution: